

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 21 Janvier 2021

Question n°7

**Subventions au titre de l'année 2021 pour la mise en place de points d'apport volontaire du
verre enterrés**

L'an deux mille vingt-et-un, le **21 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Janvier 2021.

Cette réunion fait suite à celle du 14 Janvier 2021 annulée en raison des conditions climatiques.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

24 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTEIN, Jacky CHIPAUX, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Maxime BELTZUNG, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON.

Était représenté : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN.

Avait donné procuration : Arnaud DOYEN à Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER à Emile EHRET, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT.

Était Absente : Elisabeth WILLEMMAIN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	28

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Date de Convocation : 15 Janvier 2021

Date d'affichage : 01 Février 2021

DELIBERATION

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Dans l'objectif d'accompagner toujours plus les communes, il est proposé de remettre en place les subventions aux communes pour les PAV enterrés pour le verre sur la base de 5 000 € par an et par Communautés de Communes, soit un montant total de 15 000 € pour 2021.

Ces subventions sont rendus possibles grâce à la réception du solde de la convention ZDZG avec l'ADEME reçu fin 2020.

Ainsi c'est un montant de 15 000 € qui serait alloué pour les PAV verre enterrés,

Les nouvelles modalités d'attribution seraient les suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Un projet par an financé par communauté de communes,
- Montant alloué par projet : 5 000 €, soit budget de 15 000 € à l'année,
- Obligation pour l'attributaire de la subvention de communiquer sur le soutien financier alloué par le SMICTOM,
- Nécessité que les conteneurs enterrés subventionnés soient à simple crochet afin de permettre la collecte par le prestataire du SMICTOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

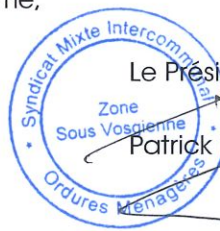
- Valider la mise en place de ces subventions pour l'année 2021,
- Valider les modalités d'attribution de ces subventions pour les pav verre enterrés détaillées ci-avant,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 1^{er} Février 2021

26 Janvier 2021